



*Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie*

## Dossier de Presse:

# Indicateur du coût de la rentrée

*Édition 2018*

# Sommaire

• <b>Avant propos</b>	<b>3</b>
Mot d'introduction	3
• <b>Méthodologie</b>	<b>5</b>
• <b>Frais spécifiques à la rentrée</b>	<b>6</b>
Inscription à l'IFMK	6
Livres recommandés	8
Blouses	9
• <b>Frais de la vie courante</b>	<b>10</b>
Logement	10
Santé	12
Sécurité sociales	12
Mutuelles	12
CVEC	12
• <b>Les revendications de la FNEK</b>	<b>13</b>
• <b>Contact</b>	<b>14</b>

# Avant-propos

La FNEK, Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie, fédère les différentes associations d'étudiants en kinésithérapie du territoire français. Créée en 2002, elle regroupe aujourd'hui 46 associations locales (Bureau Des Etudiants) et 9 associations nationales.

La FNEK fonctionne selon un modèle ascendant, c'est-à-dire que chaque étudiant adhère à son association locale (son BDE), qui adhère elle-même à la FNEK. Chaque association a un porte-parole, appelé « administrateur FNEK », qui fait entendre la voix de ses adhérents. Le Bureau National de la FNEK, élu chaque année, représente la structure et assure la coordination des différents projets mis en place. Les administrateurs et le Bureau National se rassemblent lors de Conseils d'Administration et Assemblées Générales.

La FNEK est aujourd'hui la seule fédération représentative des 11 000 étudiants en kinésithérapie. Elle porte leur voix dans les différentes instances nationales et participe activement à la promotion et à l'évolution de la formation en kinésithérapie.

## **Mot d'introduction**

Pour la première fois de son histoire, la FNEK publie son indicateur du coût de la rentrée des étudiants en kinésithérapie. C'est une belle avancée dans l'histoire de la structure, mais force est de constater qu'il existe encore aujourd'hui des grandes disparités entre la situation d'un étudiant en kinésithérapie et un étudiant inscrit en licence.

Malgré le rapport conjoint IGAS-IGAENR et la mission Le Boulanger sur l'intégration universitaire des professions paramédicales et maïeutiques, aucunes solutions concernant le financement de la formation n'ont été avancées, ce que la FNEK déplore grandement.

En effet, **les frais de scolarité des IFMK sont pour la majorité des étudiants la plus grosse dépense** à supporter, ce qui influe de manière conséquente sur la précarité étudiante.



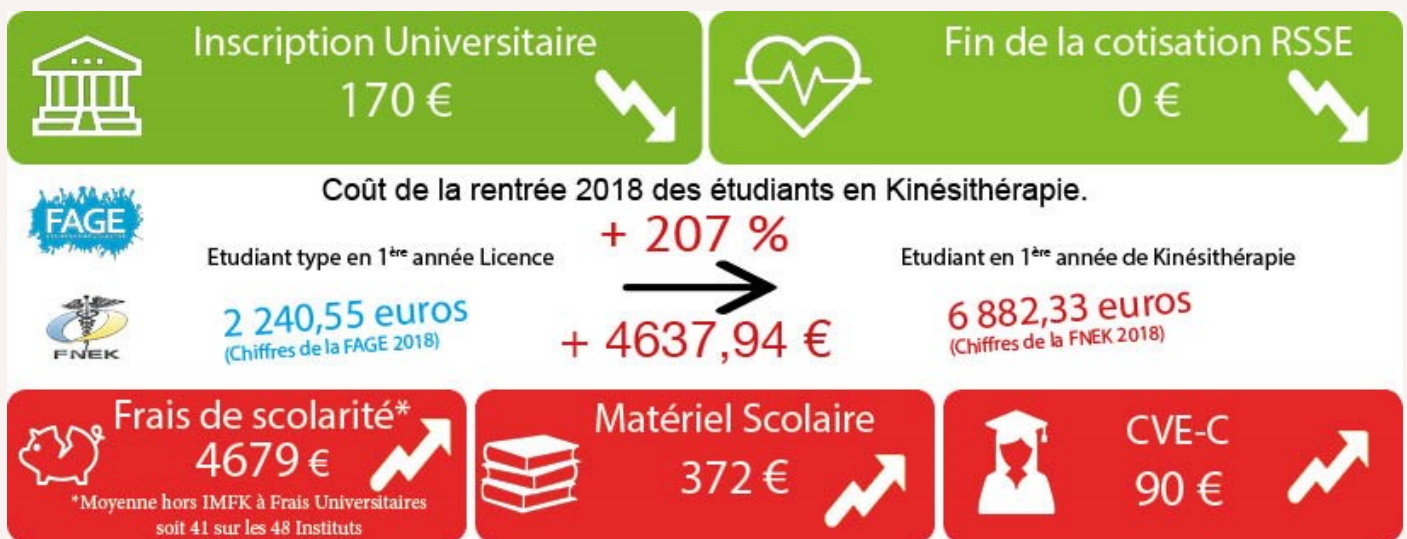
Antoine Dugast, Président de la FNEK

Des avancées notables sont à saluer, comme la **diminution de 800€/an** par promotion à l'institut de Rennes, mais la FNEK a signalé que ces initiatives spontanées de la part des instituts sont encore trop rares dans le paysage de l'enseignement supérieur en kinésithérapie.

Avec la fin du régime de sécurité sociale étudiant, le pouvoir d'achat de tous les étudiants a augmenté. La mise en place de la CVE-C (contribution de vie étudiante et de campus) va permettre aux étudiants en kinésithérapie de pleinement profiter des services universitaires, dont l'accès est aujourd'hui primordial.

Cet indicateur du coût de la rentrée est un outil utile pour se rendre compte des évolutions au fil des années, mais aussi pour comparer les différences entre les différentes filières et les valeurs de référence.

Ainsi, la FNEK lance une impulsion pour se doter d'un outil supplémentaire qui contribuera à l'évaluation des études en kinésithérapie, pour ensuite pouvoir proposer de nouvelles améliorations !



# Méthodologie

Pour son **premier indicateur du coût de la rentrée** la FNEK s'inspire de celui de la FAGE (Fédération des Associations Générale Étudiantes, première organisation étudiante de France). A contrario il ne présente pas une évolution temporelle pour un étudiant, mais il démontre la **différence de budget pour un étudiant en première année de kiné (K1) face à l'étudiant type** de la méthodologie de la FAGE (étudiant primo-entrant en licence à l'université, sans double inscription, non boursier et décohabitant).

Cet indicateur prend en compte :

- Les frais de la vie courante sont repris de l'analyse de la FAGE, nous n'insisterons donc pas sur cette analyse.
- Les frais spécifiques à la rentrée comprennent les frais d'inscriptions et de scolarité en IFMK ainsi que le matériel pédagogique nécessaire au bon déroulement de leur scolarité. Ces deux aspects sont ceux sur lesquels se porte notre présentation.

La FNEK, à l'aide d'une démarche scientifique rigoureuse et de son expertise sur le monde étudiant en kinésithérapie, propose son premier indicateur du coût de la rentrée. À travers une méthodologie précise et fiable, prenant en compte des critères aussi bien qualitatifs que quantitatifs pour chaque poste de dépenses, ce qui permet ainsi l'analyse concrète et critique des conditions de vie des étudiants. La FNEK apporte ainsi des pistes de réflexion et des solutions concrètes visant l'amélioration des conditions de vie des étudiants, au service de leur bien-être et de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

A la veille de la rentrée, les étudiants se préparent à leur début d'année. La FNEK a réalisé une expertise du coût de la rentrée pour un étudiant en première année de kinésithérapie grâce à la méthodologie détaillée ci-dessus.

# Frais spécifiques à la rentrée

## **Inscription à l'IFMK**

Depuis la loi de décentralisation de 2004 les régions ont la responsabilité des formations sanitaires et sociales. Les frais d'inscription annuels en IFMK sont très disparates au sein des territoires. Ils **s'échelonnent de 170€ à plus de 9250€**.

Cet état de fait est **indépendant** du statut de l'institut qui peut être public, privé à but non lucratif ou privé à but lucratif. Les frais de scolarité ne sont pas définis en fonction du statut de l'IFMK. Ainsi dans les IFMK publics financés, les frais de scolarité peuvent être de 170 euros par an (7 IFMK sur 48 en France) contre 6 170 euros par an à Brest. Cette disparité existe également au sein des IFMK privés à but non lucratif. Ici les frais de scolarité vont de 580 euros à Nancy à 8 880 euros à l'EFOM (Paris). Quant aux IFMK privés à but lucratifs ceux-ci vont de 8 900 euros au CEERRF (Paris) à 9 250 euros à Saint-Michel (Paris).

**Les étudiants en IFMK financés se rapprochent de l'étudiant type en licence.** C'est pourquoi nous avons décidé d'exclure ce profil d'étudiant qui n'ajoute pas de particularité par rapport au dossier de la FAGE. Ainsi si l'on exclue les IFMK financés à 100% donc à frais universitaires (170 euros par an), **la moyenne des frais de scolarité en France, pour les IFMK n'étant pas financés, est de 4 679 euros par an.**

## Les situations générées par l'importance de ces frais sont intolérables

Endettement précoce avec des **crédits pouvant aller jusqu'à 50 000 euros**. Ces créances auront un impact sur la vie entière de l'étudiant, qui sera détaillée ci-dessous.

Précarité étudiante : L'effort financier imposé à l'étudiant et sa famille pour qu'il puisse être inscrit à l'institut implique de faire coupes sur un maximum de dépenses : Logement, alimentation, habillage, accès aux soins etc... L'ajout d'une année en plus de formation au sein de l'institut depuis la réforme des études de 2015 amplifie ces problématique en retardant l'entrée dans la vie active et en augmentant la quantité de dépenses.

Contrainte dans l'orientation post-diplômes: Un jeune diplômé endetté est contraint par le poids de son crédit bancaire à travailler en libéral, de préférence dans des zones sur dotées afin de s'affranchir le plus rapidement possible de sa dette. Cette activité, lucrative pour le

jeune professionnel, ne réponds pour autant pas aux problématiques de désertion de l'hôpital par la profession ou à la repopulation en praticiens de santé des zones sous dotées voir très sous dotées. L'installation dans ces zones est onéreuse, nécessitant un apport de fond rendu impossible par un emprunt antérieur. **L'orientation ne doit pas dépendre de la situation financière de l'étudiant mais bien de sa volonté propre d'exercice.**

**Les étudiants boursiers ne sont pas exemptés du règlement des frais de scolarité lorsque ceux-ci ne sont pas financés.**

Sur ces frais de scolarité une **injustice naît dès la sélection** à l'issue de la première année de sélection (PACES, STAPS ou Science pour la santé). Un étudiant à l'issue de l'obtention de son concours pourra choisir son IFMK ou non en fonction de son classement. Ainsi parfois à une place dans le classement un étudiant, de région parisienne par exemple, pourra être orienté vers un IFMK à plus de 9 000 euros par an ou un IFMK à frais universitaires. En région Bretagne cette fois un étudiant sera amené à choisir, si le choix lui est laissé, entre l'IFMK public de Brest, le plus cher de province, et déboursier 6 170 euros par an pendant 4 ans, ou l'IFMK de Rennes, dont les frais de scolarité s'élèvent à 6 030 euros pour la première année. On a donc une disparité entre les académies, mais aussi au sein même des voies de sélection.

Un rapport conjoint de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) et de l'Inspection Générale de l'Administration, de l'Education Nationale et de la Recherche (IGAENR) daté de 2017 préconise une offre publique de formation dans toutes les régions. **Force est de constater l'absence de respect de cette préconisation à l'échelle nationale, ainsi que son insuffisance en matière de réduction des problèmes engendrés par les frais de scolarité.**

Il s'agit d'une problématique majeure des études de kinésithérapie.

***La FNEK se positionne pour que les frais de scolarité, dépense la plus importante de la majorité des étudiants en kinésithérapie, soient alignés sur les frais universitaires.***



## Matériel pédagogique

L'entrée en institut de formation en kinésithérapie nécessite un **matériel de pratique et d'apprentissage spécifique et adéquate**. Un "Welcome Pack" contenant un goniomètre, un stylo dermatographique, une échelle visuelle analytique de la douleur est offerte à chaque étudiant par la FNEK et ses partenaires.

### Livres recommandés

Livres	Prix
Atlas d'anatomie*	115 euros
Livre de biomécanique**	59 euros
Manuel de palpation***	92 euros
Manuel de testing musculaire****	66 euros

(Source : Site internet de Elsevier Masson)

\*Dufour Michel. ANATOMIE DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR. ANATOMIE DES ORGANES ET DES VISCÈRES. PACK DES 4 TOMES. 4th ed. Issy-Les-Moulineaux: Elsevier Masson; 2018

\*\*Michel Dufour, Karine Langlois, Michel Pillu, Santiago Del Valle Acedo. Biomécanique fonctionnelle. 2th ed. Issy-Les-Moulineaux: Elsevier Masson; 2017.

\*\*\* Serge Tixa. ATLAS D'ANATOMIE PALPATOIRE. PACK 2 TOMES. 2th ed. Issy-Les-Moulineaux: Elsevier Masson; 2016

\*\*\*\*Helen Hislop, Dale Avers, Marybeth Brown, Michel Pillu, Éric Viel. LE BILAN MUSCULAIRE DE DANIELS ET WORTHINGHAM. 9th ed. Issy-Les-Moulineaux: Elsevier Masson; 2015.

D'autres livres peuvent s'ajouter à cette liste non exhaustive, cependant ces 4 ensembles de tomes constituent la base de la formation.

Le matériel pédagogique est une dépense incontournable de tout étudiant. Cependant il n'est pas anodin de parler de ceci: La vente de livre est réglementée depuis 1981 par la loi relative au prix du livre, dite "loi Lang" [texte de loi](#). Cette loi stipule que le prix du livre est fixé par l'éditeur lui-même, et que les revendeurs ne peuvent pas proposer de remise excédant les 5% du prix fixé. L'article 3 précise que les associations ayant pour but de faciliter l'acquisition de livres scolaires peuvent fixer librement leur prix de revente, donc accorder des remises bien plus conséquentes que les 5% du prix initial du livre prévus originalement. Cependant par [décret](#) "Sont considérés comme livres scolaires, [...], les manuels et leur mode d'emploi, ainsi que les cahiers d'exercices et de travaux pratiques qui les complètent ou les ensembles de fiches qui s'y substituent, régulièrement utilisés dans le cadre de l'enseignement primaire, secondaire et préparatoire aux grandes écoles ainsi que les formations au brevet de technicien supérieur, et conçus pour répondre à un programme préalablement défini ou agréé par les ministres intéressés.

*La classe ou le niveau d'enseignement doit être imprimé sur la couverture ou la page de titre de l'ouvrage.* Ainsi les livres spécifiques de l'enseignement universitaires ne sont pas prévus dans ce décret. Cette situation ne peut donc pas en l'état des choses évoluer. A ce jour la FNEK n'est pas spécifiquement positionnée sur cette question, mais la réduction du coût des études est une priorité de notre structures.



Quant aux blouses, elles constituent une dépense inévitable. Le passage par le biais des associations étudiantes (BDE, corpo, amicales) permet une revente à prix coûtant depuis le fournisseur, ce qui limite cette dépense.

## **Blouses**

Les blouses sont généralement vendues par les associations locales (Bureau Des Etudiants, amicales, corpos, ...). En moyenne les prix sont de 20€ pour un ensemble haut/bas. Il est recommandé d'avoir 3 ensembles lors des stages. Soit un investissement de 60€

# **Frais de la vie courante**

## **Logement**

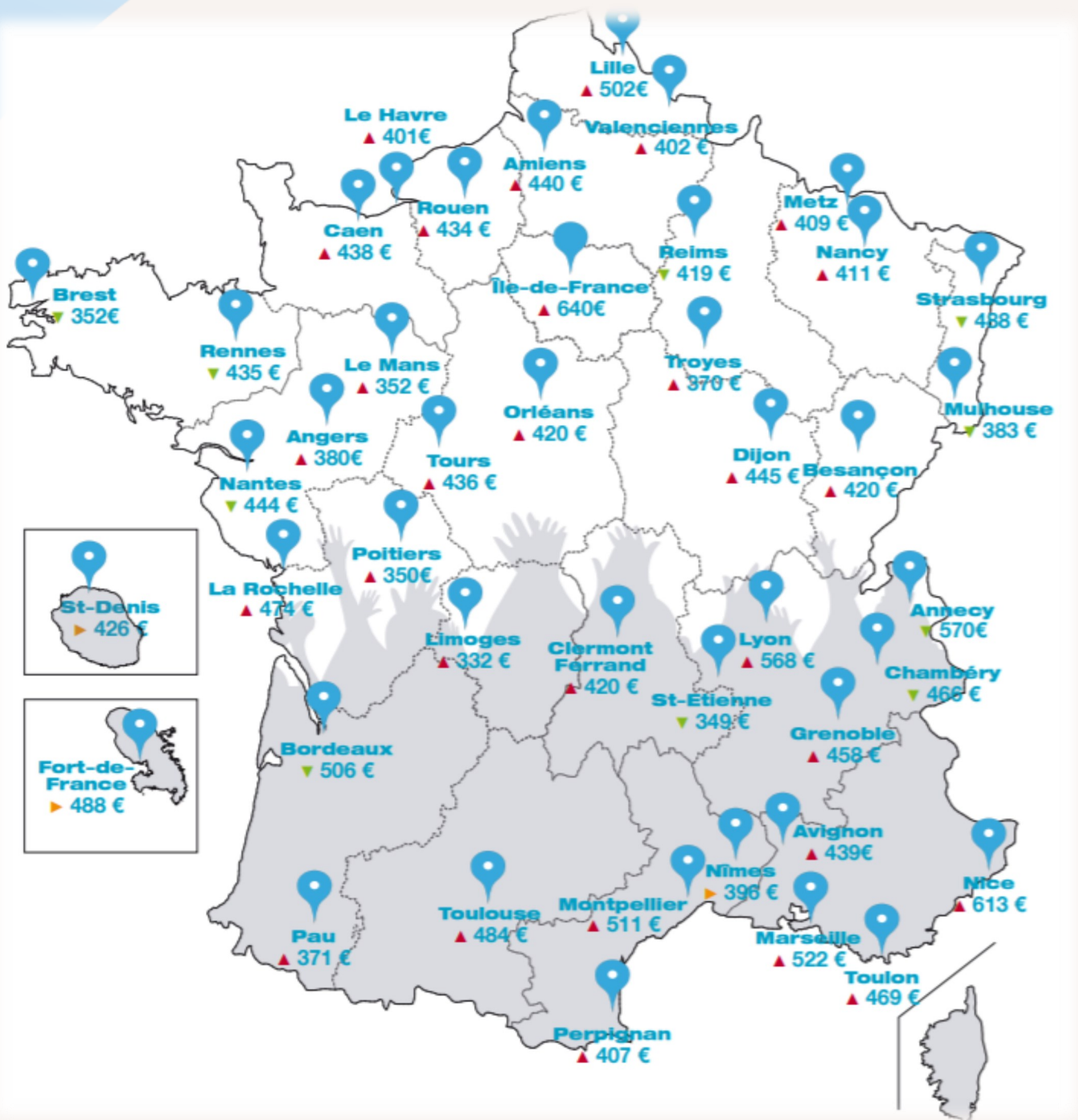
**La grande majorité des IFMK se trouve éloigné des Universités avec lesquelles ils sont conventionnés.** De ce fait, les étudiants se trouvent régulièrement contraints à trouver un logement afin de pouvoir suivre leurs études.

**Les étudiants en kinésithérapie ne sont pas prioritaires sur l'obtention des logements CROUS**, ils doivent donc généralement payer le plein tarif, même s'ils sont boursiers. En effet, les étudiants boursiers du CROUS sont prioritaires sur les logements de cités universitaires par rapport aux autres étudiants. Les boursiers de la région, comme les étudiants en kinésithérapie, ne peuvent bénéficier de ces logements qu'une fois les demandes des boursiers du CROUS traitées. Une autre problématique récurrente au sujet des logements concerne la localisation des IFMK, en effet ils sont souvent excentrés par rapport aux campus universitaires et donc aux cités universitaires, rendant difficile leur occupation par des étudiants en kinésithérapie.

Critères : La moyenne est réalisée pour chaque ville d'un studio de 20 m<sup>2</sup> et pour un T2 de moins de 30 m<sup>2</sup> représentant les deux formes de logement les plus utilisées.

Données : L'indicateur est basé sur l'outil développé par « LocService » de cote des loyers. La cote donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donné.

**Cartographie du prix moyen des loyers 2018 - tiré du Dossier de Presse Coût de la Rentrée FAGE 2018**



En plus de ces loyers il faut bien souvent y ajouter des assurances logement entre 64€ en IDF et 73€ pour le reste de la France.

**La FNEK est positionnée pour que les étudiants en kinésithérapie aient accès de manière équitable à tous les services du CROUS, notamment le logement lorsque leur situation financière le requiert.**

## Santé

### Sécurité sociales

Cette rentrée voit la **première année sans sécurité sociale étudiante** supprimée cet été avec la **loi ORE**. Les étudiants ne devront donc plus déboursier **217 € pour cotiser au régime de sécurité sociale étudiant**. *Durant l'année universitaire 2018-2019 les étudiants néo-bacheliers entrant en études supérieures seront automatiquement rattachés au régime général de la Sécurité sociale, tandis que tous les autres étudiants ayant déjà réalisé une année d'étude dans l'enseignement supérieure, donc les étudiants en kinésithérapie, resteront affiliés au régime de sécurité sociale étudiante (RSSE), pour être rattachés au régime général durant l'année 2019-2020.*

**La suppression de la cotisation RSSE est à souligner comme un bienfait sur les finances des étudiants.**

### Mutuelles

Parallèlement à cette suppression du RSSE, les mutuelles étudiantes gardent leur statuts et maintiennent leur activité. La complémentaire santé coûtera 314,10€ pour un étudiant francilien et sera en moyenne de 304,95€ pour un étudiant d'autre région.

**Conjointement à l'effacement de la cotisation au RSSE, les tarifs des mutuelles augmentent** : 3,77% en Ile de France et 6,50% pour les autres régions.

## CVEC

On voit aussi apparaître à l'aube de cette rentrée la Cotisation de Vie Étudiante et de Campus. Ce **nouvel impôt obligatoire** pour chaque étudiant français s'élève à hauteur de **90€**. Les étudiants boursiers et demandeurs d'asile se voient exonérés de cet impôt. Une situation particulière est à noter pour les étudiants bénéficiant des bourses sanitaires et sociales, qui se verront obligés d'avancer la somme de la CVE-C pour ensuite être remboursés par les CROUS.

**Cette contribution permet à chaque étudiant de bénéficier des services universitaires** tels que les bibliothèques universitaires (BU), les services de sport universitaires (SUAPS), de médecine préventive (SIUMPS), le droit de vote aux élections étudiantes, la possibilité de bénéficier des FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes).

C'est une évolution pour les conditions de vie des étudiants en kinésithérapie car auparavant ils n'avaient pas accès à ces services.

**Bien que ce nouvel impôt semble être une dépense supplémentaire, l'accès à tous ces services séparément aurait un coût bien plus élevé.**

# Les revendications de la FNEK

- > La FNEK se positionne pour que les frais de scolarité, dépense la plus importante de la majorité des étudiants en kinésithérapie, soient alignés sur les **frais universitaires**.
- > La FNEK revendique également un accès total aux services de l'université et du CROUS. L'aménagement de ces prestations au public étudiant prévues par l'université est une chance à laquelle tous les étudiants peu importe leur filière devraient avoir accès.
- > De même, la FNEK est positionnée pour que les étudiants en kinésithérapie aient accès de manière équitable aux logements CROUS au même titre que n'importe quel étudiant de l'université.
- > La FNEK se positionne pour une intégration organique à l'université.
- > La FNEK se positionne pour l'éligibilité des étudiants en kinésithérapie aux postes d'élus centraux et élus CROUS de l'université, afin de faire grandir la démocratie étudiante au sein de nos études.

# **Contact**

Antoine DUGAST

Président

06 67 28 26 40

presidence@fnek.fr

Morgan BRISOU

Attaché de presse

07 67 47 00 25

presse@fnek.fr